

MODALITES DE RESERVATION DES REPAS POUR LA CANTINE DE SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

Les réservations des repas se font toujours auprès du secrétariat de Mairie le mardi-mercredi-jeudi de 8H30 à 11H, cependant la municipalité vous propose une formule supplémentaire de réservation par courrier ou dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Il est absolument nécessaire, dans l'intérêt de tous, que cette procédure soit strictement appliquée.

PROCEDURE DE RESERVATION PAR COURRIER OU DEPOT DANS LA BOITE AUX LETTRES :

- 1) Cette modalité de réservation est à effectuer au plus tard 2 semaines avant la consommation des repas
- 2) Compléter et effectuer la réservation sur une fiche, de la même manière qu'en Mairie
- 3) Décompter le nombre de repas
- 4) Etablir le montant (nombre de repas X prix du repas 2.95 €)
- 5) Pour le dépôt dans la boîte aux lettres, libeller un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC (seul moyen de paiement)
- 6) Adresser un mail à la Mairie en signalant l'envoi ou le dépôt de votre réservation
- 7) Le secrétariat de Mairie, après vérification de votre réservation, confirmera votre réservation ou demandera des précisions, en réponse à la messagerie d'émission.

EXEMPLE : pour la réservation de repas à compter du 19 septembre 2016, vous devez déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie votre réservation accompagnée de votre chèque et informer, par mail, la Mairie au plus tard le 5 septembre 2016.

Le 28 juillet 2017

Le Maire,

Roger MAZAT

Mairie de Saint Sauveur de Montagut

1 Place de l'Horloge

07190 Saint Sauveur de Montagut

Tél : 04 75 65 40 64

Mail : mairie@stsau.com